

**2022 PP 32 MC4** Marché de travaux pour la construction d'une base instruction et de logistique BSPP LOT 4.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la délibération n° 2019 PP 16 du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2019, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération pour désigner les titulaires des 5 (cinq) lots pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1, avenue Guy Môquet à Valenton (94460) ;

Vu la délibération n° 2019 PP 31 du 8 au 11 juillet 2019, par laquelle le Conseil de Paris autorise le préfet de police à signer le marché relatif à la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet à Valenton (94460) ;

Vu le projet de délibération, en date du \_\_\_\_\_, par lequel M. le préfet de police demande l'autorisation de signer la modification de contrat n°4 au marché de travaux 20190000022101 pour la construction d'une base instruction et de logistique pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON – Lot n°4 : PLOMBERIE / CVC ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de la séance du 15 février 2022, à la passation de cette modification de contrat.

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

**Article 1 :**

Le préfet de police est autorisé à signer la modification n°4 au marché de travaux pour la construction d'une base instruction et de logistique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris 1, avenue Guy Môquet 94460 – VALENTON – Lot 4 : PLOMBERIE / CVC.

**Article 2 :**

La dépense correspondante est imputée sur le budget spécial de la préfecture de police, exercices 2022 et suivants, à la section investissement.